

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 03 JUIN 2016

L'an deux mil seize, le trois juin à 18 H 30, le Conseil Municipal de la Commune de BOURG-BLANC, dûment convoqué le 27 mai, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard GIBERGUES, maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

PRESENTS : GIBERGUES Bernard – TREGUER Jean-Luc – MITH Marie Françoise – BERGOT Stéphane – PAGE Evelyne – HABASQUE Claude - LE MESTRE Sandra – TREBAOL Solange – LANNUZEL Marie Louise – FALC'HUN Pascal - FAGON Maryvonne – MARCHADOUR Hervé – GOUEZ Dominique – QUEMENEUR Laétitia - TREBAOL Stéphane – DENIEL Sandrine –LEON Fabrice - ROHEL Marianne – THOMAS Gilbert – LE ROY Martine – QUEMENEUR Marie Thérèse.

ABSENTS : Gilles FALC'HUN – Jean Paul BERTHOULOUX –
Gilles FALC'HUN a donné procuration à Jean-Luc TREGUER,
Jean Paul BERTHOULOUX a donné procuration à Gilbert THOMAS
Fabrice LEON a donné procuration à Marie Françoise MITH jusqu'à son arrivée à l'évocation de l'aménagement de la rue de Brest avec création d'une piste mixte piétons/cycles.

Madame Marianne LE GLEAU a été élue secrétaire.

Le compte rendu de la séance du 5 avril 2016 est approuvé à l'unanimité.

En début de séance, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'inscrire un nouveau point à l'ordre du jour de la séance. Il s'agit de la modification du permis d'aménager de la zone d'activités de la rue de Brest pour apporter des modifications mineures aux aménagements de voirie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de rajouter ce point à l'ordre du jour de la séance.

TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES POUR 2017 . DELIBERATION N° 1

Conformément au Code de Procédure Pénale, les 9 personnes suivantes ont été tirées au sort à partir de la liste électorale :

Florent ROUDAUT	2, Chemin du Gouestic	BOURG-BLANC
Lionel CARADEC	Kergongar	BOURG-BLANC
Isabelle MAGER épouse NICOLAS	12, rue du Chanoine Falc'hun	BOURG-BLANC
Glenn COUM	7, rue de la Fontaine	BOURG-BLANC
François PIRIOU	Penfeunteun	BOURG-BLANC
Thierry CHARRETEUR	4, venelle de Ker Avel	BOURG- BLANC
Julien UGUEN	69, rue Saint Yves	BOURG-BLANC
Patrick MERDY	1, Chemin des Trois Chênes	BOURG-BLANC
Jennifer VELEZ	1, rue d'Ouessant	BOURG-BLANC

PERIMETRE DE PROTECTION MODIFIE DU CLOCHER DE L' EGLISE

Monsieur Jean-Luc TREGUER, adjoint au maire, informe le Conseil Municipal que par arrêté en date du 28 janvier 2016, le Préfet du Finistère a ordonné l'ouverture, du lundi 22 février 2016 au vendredi 25 mars 2016 inclus, de l'enquête publique concernant le périmètre de protection modifié du clocher de l'Eglise.

Ce périmètre de protection modifié est présenté par la Commune sur proposition de l'Architecte des Bâtiments de France.

La Compétence en matière d'urbanisme ayant été transférée à la communauté de communes du pays des abers, c'est donc elle qui devra prendre un arrêté pour inclure la modification dans le PLU.

L'objet de cette modification est de désigner l'ensemble des immeubles bâtis ou non qui participent à l'environnement du monument pour en préserver le caractère ou contribuer à en améliorer la qualité ; ainsi l'action de l'architecte des bâtiments de France est réservée aux zones les plus sensibles, situées autour du monument protégé et en relation étroite avec celui-ci (visuelle, urbaine, historique).

Après enquête publique, la Commissaire enquêteur a émis un avis favorable au périmètre de protection modifié.

Les conclusions et le rapport de la Commissaire Enquêteur sont tenus à la disposition du public à l'accueil de la Mairie pendant un an.

REVISION ALLEGEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME. DELIBERATION N° 2

Monsieur Jean Luc TREGUER présente la révision dite allégée du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) afin de corriger le zonage Nh pour un passage en zonage A concernant des parcelles accueillant quelques sièges d'exploitation agricole et dans ce cadre, a défini les modalités de concertation.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 08 juillet 2015 prescrivant la révision du P.L.U.,

Vu l'arrêté préfectoral du 21 octobre 2015 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays des Abers, laquelle a désormais la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu de carte communale » à compter du 1^{er} novembre 2015,

Vu le projet de zonage modifié,

Considérant les modifications à apporter aux pièces réglementaires du dossier de révision,

- ▶ donne un avis favorable sur les pièces réglementaires du dossier de révision du PLU,
- ▶ demande à la Communauté de Communes d'arrêter le projet de PLU révisé.

CHARTRE DE GOUVERNANCE POUR LA GESTION DES PROCEDURES DE REVISION ET DE MODIFICATION DES DOCUMENTS D'URBANISME LOCAUX. DELIBERATION N° 3

Monsieur Jean-Luc TREGUER informe que le Conseil de Communauté a engagé la procédure de transfert de compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ».

Après délibération de conseils municipaux des Communes membres, ce transfert a été acté par arrêté préfectoral du 21/10/2015.

La Communauté de Communes est donc compétente en matière de plan local d'urbanisme depuis le 01/11/2015, date du caractère effectif du transfert.

Conformément à la loi ALUR du 24/03/2014, si une Commune membre de la Communauté de Communes a engagé, avant la date de transfert de la compétence, une procédure d'élaboration, de révision, de modification ou de mise en compatibilité avec une déclaration de projet d'un plan local d'urbanisme, d'un document d'urbanisme en tenant lieu ou d'une carte communale, la Communauté de Communes peut décider, en accord avec cette Commune, de poursuivre sur son périmètre initial ladite procédure ».

Durant la phase d'élaboration du PLUi, des évolutions de documents d'urbanisme communaux peuvent être souhaitées ou peuvent être nécessaires à la réalisation d'un projet.

La signature d'une charte de gouvernance est nécessaire afin de définir les modalités de gestion des procédures en cours et des demandes de modification concernant les documents d'urbanisme communaux.

Les grands principes de cette charte sont les suivants :

- 1) Instaurer un régime dérogatoire à l'élaboration du PLUi pour mener toutes les procédures de révision en cours sur le territoire sous réserve de certaines conditions détaillées dans l'article 5 de la charte.
- 2) Définir les modalités de réponses aux demandes des communes quant à la mise en œuvre de procédure de modification, de mise en compatibilité ou de mise à jour de PLU ou POS.
- 3) Informer les Communes sur leurs droits et possibilités.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ▶ approuve le projet de la charte de gouvernance ;
- ▶ autorise le Maire à signer cette charte et les documents nécessaires à la passation de cette charte.

ZONE D'ACTIVITES RUE DE BREST / MODIFICATION DU PERMIS D'AMENAGER. DELIBERATION N° 4

Jean Luc TREGUER présente le projet de modification du permis d'aménager qui prévoit :

- la suppression de la liaison piétonne à l'intérieur de la zone,
- l'élargissement des noues,
- la création d'une zone de stockage de poids lourds en attente de déchargement (entrée Sud de la zone)
- le traitement en enrobé des places de parkings le long des lots 2, 3, 4, 5, 6.
- le remplacement du revêtement « goasq » par de l'enrobé classique sur la voie en face de la placette.

Il rappelle, en outre, que par délibération du 22 février dernier, le Conseil Municipal a validé la création de zones de stationnement végétalisé ou d'aménagement paysager en fonds des lots 1 à 6.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le maire :

- ▶ à déposer le permis d'aménager modificatif,
- ▶ à signer l'ensemble des documents nécessaires à cette opération.

RACCORDEMENT DE LA COMMUNE DE COAT-MEAL A LA STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USEES DE BOURG-BLANC. DELIBERATION N° 5

Monsieur Stéphane BERGOT, adjoint au maire, informe que le Conseil Municipal, lors de la séance du 2 juin 2015, a donné un accord de principe au raccordement de la commune de COAT-MEAL à la station de traitement des eaux usées de BOURG-BLANC.

Le projet de la commune de COAT-MEAL étant arrêté, il convient de fixer le montant du droit d'entrée dû par la commune de COAT-MEAL à la commune de BOURG-BLANC.

Ce montant peut être fixé à 112 000 € à la charge de la commune de COAT-MEAL et payé à la commune de BOURG-BLANC. Le paiement se fera en deux fois (premier paiement en 2016 suivi du solde en 2017).

Il est également proposé que la Commune de COAT-MEAL rembourse à la commune de BOURG-BLANC un loyer annuel basé sur deux clés :

1°) 25 % des frais fixes (téléphone, analyses, assurances, personnel) pour un montant de 9 000 € environ.

2°) la part réelle des frais de fonctionnement (produits de traitement, eau, traitement des boues, électricité..) calculée en fonction des apports réels d'effluents de Coat-Méal. Cette part pourrait être de 12 000 € pour 1 000 équivalents habitants.

Le paiement fera l'objet d'une facturation en deux fois (un premier acompte sur l'année N et le solde au 1^{er} semestre N+1).

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ▶ valide le droit d'entrée dû par la Commune de COAT-MEAL pour le raccordement à la station de traitement des eaux usées de BOURG-BLANC,
- ▶ valide la participation annuelle de la Commune de COAT-MEAL aux frais de fonctionnement de la station de traitement des eaux usées de BOURG-BLANC.
- ▶ autorise le Maire à signer les conventions et documents liés à cette opération.

CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA REALISATION D'UN DIAGNOSTIC DE LA VOIRIE COMMUNALE DE LA CCPA . DELIBERATION N° 6

Monsieur Stéphane BERGOT informe que la Communauté de Communes et ses Communes membres ne disposent pas à ce jour d'un outil de gestion et de planification des travaux de voirie. Elles souhaitent donc réaliser un diagnostic des voiries communales dans le cadre d'un marché public de prestation intellectuelle.

La réalisation de ce diagnostic par un cabinet d'études spécialisé permettrait de :

- disposer d'une cartographie du réseau routier, de proposer une méthodologie pour hiérarchiser les voies et travaux à réaliser,
- d'élaborer une programmation de travaux et un financement pluriannuels.

Il est proposé au Conseil Municipal de créer un groupement de commandes pour la réalisation de ce diagnostic.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ▶ **DECIDE** d'intégrer un groupement de commandes comprenant la Communauté de Communes du Pays des Abers et les communes de Kersaint-Plabennec, Landéda, Lannilis, Saint-Pabu, Coat-Méal, Bourg-Blanc, Plouguin et Le Drennec. Ce groupement a pour finalité la passation d'un marché selon procédure adaptée de prestation intellectuelle, portant sur le diagnostic des voiries communales :
 - Lot 1 - voirie communale « hors agglomération » : 700 km environ
 - Lot 2 - voirie communale à l'intérieur des agglomérations : en cours d'inventaire
- ▶ **ACCEPTTE** la Communauté de Communes du Pays des Abers pour coordonnateur mandataire dans l'élaboration des pièces des marchés jusqu'à la décision d'attribution des marchés par la Commission d'appel d'offres du groupement,
- ▶ **ACCEPTTE** les termes de la convention,
- ▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention du groupement de commande à intervenir.
- ▶ **DIT** que les crédits correspondant aux besoins identifiés de la commune dans le marché (lot 2) à intervenir, sont prévus au budget de l'exercice en cours,

- ▶ **DECIDE** que Monsieur le Maire sera désigné titulaire, Monsieur Stéphane BERGOT sera désigné suppléant, pour participer à la Commission d'Analyse des Offres (CAO) du groupement et engager la commune par la signature de l'acte d'engagement.
- ▶ **DECIDE** que Monsieur Sébastien CUEFF sera désigné pour participer aux travaux de la Commission technique du groupement chargée de l'analyse préalable des critères techniques des offres.
- ▶ **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les pièces du marché à intervenir.

CONSTRUCTION D'UNE HALLE DE LOISIRS & SECURISATION DES ABORDS DE L'ECOLE ST-YVES. DELIBERATION N° 7

Monsieur Claude HABASQUE, adjoint au maire, présente l'avant-projet définitif, établi par le cabinet CAP ARCHITECTURE, après plusieurs rencontres avec les membres des commissions Projet boulodrome, voirie et travaux, urbanisme sera présenté aux membres du Conseil Municipal.

Le projet concerne à la fois la création d'un bâtiment d'une superficie de 420 m² (14 x 30 m) et son club house, la réalisation d'un d'aménagement routier et paysager permettant de sécuriser les abords de l'école, apaiser la circulation automobile, intégrer des modes de déplacement doux et faciliter le stationnement dans le secteur. En effet, le trafic automobile et les circulations piétonnes sont importantes aux heures d'entrées et de sorties de classes.

Conformément à la délibération du 02/06/2015, cet équipement sera réalisé sur le site de l'ancienne propriété Le Duff, en limite de centre bourg dans une zone pavillonnaire à l'angle de la rue notre Dame, de la rue de Riverieux.

Le bâtiment abritera un boulodrome et devrait faciliter la pratique sportive des personnes âgées en offrant un espace accessible aux personnes à mobilité réduite et favoriser le lien intergénérationnel par la création d'un club de jeunes et encourager les dynamiques associatives actuelles (tir à l'arc, escalade...).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 19 voix pour et 4 abstentions,

- ▶ valide sur le projet présenté ;
- ▶ autorise le Maire à déposer, au nom de la Commune, le permis de construire qui comprend la démolition de bâtiments.

AMENAGEMENT DE LA RUE DE BREST AVEC CREATION D'UNE PISTE MIXTE PIETONS/CYCLES. DELIBERATION N° 8

Monsieur Stéphane BERGOT présente l'avant-projet établi par le cabinet A3 PAYSAGE qui a été présenté au préalable aux commissions voirie et urbanisme le 11 mai 2016. Il sera présenté aux membres du Conseil Municipal.

Ce projet prévoit la poursuite de l'aménagement de la rue de Brest, entrée Sud de la Commune depuis la RD 13.

L'objectif est de permettre la modernisation de la voirie et surtout de lui permettre de bénéficier d'un statut de rue où les piétons et les cyclistes peuvent circuler en sécurité. L'arrêt de car actuel sera remplacé par un quai bus normalisé.

Les problématiques suivantes ont été prises en compte dans l'élaboration du projet :

- améliorer l'image de la voie par un volet paysager et par la création de cheminements doux,
- faciliter l'usage piétonnier avec la mise aux normes d'accessibilité,
- faciliter la circulation des cycles par la création de pistes cyclables,
- réduire la vitesse des véhicules,
- améliorer le cadre de vie.

Le coût global du programme (travaux, honoraires, mobilier) est estimé à 350 000 € H.T.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, valide le projet présenté.

AMENAGEMENT DE LA PROPRIETE LE ROUX RUE SAINT-YVES

Monsieur Claude HABASQUE informe que par délibération en date du 18/12/2015, le Conseil Municipal a validé le principe d'un projet d'aménagement paysager qui prévoit la démolition de la Maison LE ROUX a autorisé le Maire à déposer, au nom de la Commune, le permis de démolir.

L'esquisse a été présentée au Conseil Municipal.

Monsieur le Maire informe qu'il vient de recevoir une DIA concernant la maison LE ROUX 4, rue Saint Yves. L'acquisition peut être intéressante et doit être analysée. Une estimation va être faite par les Domaines et ce point sera inscrit au prochain conseil municipal.

ACQUISITION DE RADARS PEDAGOGIQUES. DELIBERATION N° 9

Monsieur Stéphane BERGOT informe que pour bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police, les projets doivent être validés par le Conseil municipal.

Il propose au Conseil Municipal de valider le projet d'acquisition de radars pédagogiques pour un coût estimatif de 4 000 € HT.

Cet équipement sera installé au centre bourg mais pourra occasionnellement être déplacé et utilisé de façon ponctuelle à d'autres endroits où il paraîtra important d'attirer la vigilance des automobilistes.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, valide le projet d'acquisition de radars pédagogiques.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS : CREATION DE POSTE. DELIBERATION N° 10

Monsieur le Maire informe que la Commission Administrative Paritaire (CAP) a rendu un avis favorable aux propositions d'avancement de grade de deux agents.

Le Conseil Municipal, vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire, après avoir délibéré, à l'unanimité, valide la création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 03 juin 2016.

RENEGOCIATION DES EMPRUNTS . DELIBERATION N° 11

Monsieur le Maire propose la renégociation de 4 emprunts (1 sur le budget eau et 3 emprunts sur le budget principal).

Cette renégociation permettrait à la Commune d'économiser :

Sur le budget eau	:	5 141,63 €
Sur le budget principal	:	21 732,48 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le projet de réaménagement des emprunts tel que présenté dans le tableau annexé,
- Autorise le Maire à signer les nouveaux contrats de prêt et les documents afférents.

EMPRUNT BUDGET EAU										
N° CREDIT	CREDIT ACTUEL			PROPOSITION					GAIN TOTAL	
	CAPITAL	TAUX	CHARGES FINANCIERES	CAPITAL	TAUX	INDEMNITE DE	CHARGES FINANCIERES	TOTAL		
	RESTANT DU	FIXE	RESTANT A REMBOURSER	RESTANT DU	FIXE	REMBOURSEMENT ANTICIPE	DONT COMMISSION 150 €	INDEMNITE + CHARGES		
421016029012	87 112,69	5,28%	18 301,44	87 112,69	1,18%	8 711,27	4 448,54	13 159,81	5 141,63	
Montant initial :	150 000,00 €			<i>Montant emprunt à souscrire</i>		95 823,96 €				
Contracté le :	18/11/2008			<i>Montant commission</i>		150,00 €				
Date 1ère échéance :	30/01/2009			<i>Durée :</i>		7 ans et 3 mois				
Durée emprunt :	15 ans							TOTAL GAIN	5 141,63	
								BUDGET EAU		
EMPRUNTS BUDGET COMMUNE										
N° CREDIT	CREDIT ACTUEL			PROPOSITION					GAIN TOTAL	
	CAPITAL	TAUX	CHARGES FINANCIERES	CAPITAL	TAUX	INDEMNITE DE	CHARGES FINANCIERES	TOTAL		
	RESTANT DU	FIXE	RESTANT A REMBOURSER	RESTANT DU	FIXE	REMBOURSEMENT ANTICIPE	DONT COMMISSION 200 €	INDEMNITE + CHARGES		
421016029011	179 130,87	5,28%	38 967,33	179 130,87	1,22%	17 913,09	9 652,34	27 565,43	11 401,90	
Montant initial :	300 000,00 €			<i>Montant emprunt à souscrire</i>		197 043,96 €				
Contracté le :	27/10/2008			<i>Montant commission</i>		200,00 €				
Date 1ère échéance :	30/03/2009			<i>Durée :</i>		7 ans et 6 mois				
Durée emprunt :	15 ans									
N° CREDIT	CREDIT ACTUEL			PROPOSITION					GAIN TOTAL	
	CAPITAL	TAUX	CHARGES FINANCIERES	CAPITAL	TAUX	INDEMNITE DE	CHARGES FINANCIERES	TOTAL		
	RESTANT DU	FIXE	RESTANT A REMBOURSER	RESTANT DU	FIXE	REMBOURSEMENT ANTICIPE	DONT COMMISSION 200 €	INDEMNITE + CHARGES		
421016029010	168 388,54	5,12%	33 037,86	168 388,54	1,12%	16 838,85	7 814,77	24 653,62	8 384,24	
Montant initial :	300 000,00 €			<i>Montant emprunt à souscrire</i>		185 227,39 €				
Contracté le :	13/08/2008			<i>Montant commission</i>		200,00 €				
Date 1ère échéance :	30/10/2008			<i>Durée :</i>		7 ans				
Durée emprunt :	15 ans									
N° CREDIT	CREDIT ACTUEL			PROPOSITION					GAIN TOTAL	
	CAPITAL	TAUX	CHARGES FINANCIERES	CAPITAL	TAUX	INDEMNITE DE	CHARGES FINANCIERES	TOTAL		
	RESTANT DU	VARIABLE	RESTANT A REMBOURSER	RESTANT DU	FIXE	REMBOURSEMENT ANTICIPE	DONT COMMISSION 150 €	INDEMNITE + CHARGES		
7200715080502	70 000,12	2,65% *	9 970,65	70 000,12	1,49%	2 100,00	5 924,31	8 024,31	1 946,34	
		*2,65% taux actuel		<i>Montant emprunt à souscrire</i>		72 100,12 €				
Montant initial :	100 000,00 €			<i>Montant commission</i>		150,00 €				
Contracté le :	02/04/2012			<i>Durée :</i>		10 ans et 6 mois				
Date 1ère échéance :	30/05/2012							TOTAL GAIN	21 732,48	
Durée emprunt :	15 ans							BUDGET COMMUNE		

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION URBANISME/VOIRIE-TRAVAUX DU 11/05/2016

Monsieur Jean Luc TREGUER présente le compte-rendu de la réunion du 11 mai 2016 regroupant les commissions urbanisme et voirie-travaux.

1) Boulodrome

La présentation du projet a été faite à la commission boulodrome qui l'a accueillie très favorablement. Aux niveaux des aménagements extérieurs, le club house et les sanitaires se feront dans la longère existante. Sur le plan, 15 places de parking au pignon nord du bâtiment et 3 en bordure de la rue de Riverieux ont été positionnées : il a été proposé que la place PMR soit positionnée le plus près possible de l'entrée principale du site. A l'intérieur, un mur d'escalade sera installé ainsi que des espaces de rangement.

2) Aménagement Rue De Brest

Une première esquisse a été présentée concernant l'aménagement de la rue de Brest pour la portion allant du rond-point jusqu'au garage Peugeot.

Afin de casser la vitesse, il est proposé une diminution du gabarit de la route (5.80m) et la création d'une courbe juste après l'entrée du lac en direction du bourg. Deux plateaux surélevés seront réalisés à l'entrée du lac et au niveau du garage Peugeot, l'entrée de ce dernier sera légèrement décalée vers la rue Marie Curie.

Proposition de créer une piste cyclable d'une largeur de 2.5 m côté lac et d'un cheminement pour les piétons du côté du magasin Carrefour : ce choix semble plus sécurisé, il permet de bénéficier de la qualité du fond de chaussée, d'éviter la "cohabitation" des voitures qui sortent du magasin ou de la ZA et les cyclistes même s'il est évident que ce problème peut également exister avec les particuliers qui sortent de leur propriété. Il a été également demandé de réfléchir à la possibilité de prévoir quelques places de stationnement près des maisons d'habitation. Des STOP seront posés au niveau des carrefours pour garder une cohérence avec ce qui est proposé au centre bourg.

3) Aménagement de l'emplacement de la maison LE ROUX

Une première esquisse avait été présentée lors de la commission travaux voirie du 4 février dernier. Elle proposait la création de deux pôles jeux (3-8 ans et 8-12 ans) et un pôle lecture, ce dernier a été refusé par l'ABF. Une nouvelle esquisse a donc été proposée avec le choix des structures de jeux (choix des élus du CMJ).

4) Extension du cimetière

Un travail de recensement des tombes a été effectué par Laetitia Quéménéur. Il s'avère qu'il ne reste plus que 5 emplacements de libre. Il est donc nécessaire d'envisager rapidement l'extension du cimetière dans les propriétés acquises dans ce but (propriétés Delapré et Lavanant).

Une première ébauche d'extension a été présentée. Elle prévoit :

- la conservation de la « maison Lavanant » récemment rénovée et actuellement louée ;
- La création de trois brèches dans le mur séparant le cimetière et « l'extension » (accès piétonnier) ;
- La possibilité de créer un nouveau colombarium ;
- un accès véhicule pour l'extension, par la rue Bel Air, ainsi que l'aménagement de quelques places de parking.

5) Questions diverses

- Propriété Le Guen

En accord avec l'association Saint Joseph, la commune souhaite acquérir environ 80m² le long de la rue de Brest, dans l'ex propriété Le Guen. Cela permettrait d'avoir un espace public de 3,5m de large par rapport au caniveau de la voie de circulation et d'améliorer très rapidement l'aménagement de cet espace public élargi. L'association Saint Joseph va démolir dans les prochains jours la « Maison Le Guen » et les dépendances. Un jardin pour les résidents sera aménagé sur l'espace libéré. Cette démolition était un souhait de la mairie afin d'améliorer l'environnement. Dans un premier temps un jardin sera aménagé pour les résidents.

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION EDUCATION ENFANCE JEUNESSE DU 31/05/2016

Madame Marie Françoise MITH, adjointe au maire, présente le compte-rendu de la commission du 31 mai.

ALSH

Présentation du bilan 2015 : la subvention municipale pour l'année 2015 était de 78 997,50€.

Le compte de résultat 2015 de l'ALSH est positif de 10 624€. Cette somme sera déduite de la subvention 2016. Fréquentation en hausse par rapport à l'année 2014.

Projet de règlement : les inscriptions pour les mercredis se feront de mois en mois, cela permettra aux familles d'avoir une meilleure visibilité de leur planning et de limiter les annulations. Pour les périodes de vacances scolaires, les inscriptions seront prises uniquement à partir de la diffusion du programme d'activité. Concernant les annulations, le délai de prévenance passe à une semaine afin de laisser la possibilité aux éventuelles familles sur liste d'attente de profiter de ces places.

PLAQUETTE ENFANCE

Une plaquette a été réalisée pour présenter toutes les structures liées à l'enfance de notre commune. La commission a apprécié le visuel de la plaquette. Elle sera mise à disposition des familles courant juin dans toutes les structures présentes sur la plaquette ainsi qu'à la mairie.

QUESTIONNAIRE TAP

Un sondage a été réalisé auprès des enfants de l'école publique pour connaître leur opinion sur les activités proposées lors des ateliers périscolaires. Les retours sont très positifs. Une restitution du questionnaire sera faite aux familles.

REFLEXION SUR LE REAMENAGEMENT DE L'ECOLE PUBLIQUE

Une réflexion est en cours sur un réaménagement de l'école publique suite à un besoin de salle polyvalente pour recevoir les intervenants extérieurs.

Plusieurs options sont à l'étude (réorganisation de la BCD, aménagement du hall à l'étage).

Une rencontre a été organisée avec l'équipe enseignante afin d'échanger sur la question.

LANCEMENT DES INSCRIPTIONS TAP ET CANTINE VIA LE PORTAIL FAMILLE

Les parents d'élèves concernés par les ateliers TAP sur cette dernière période de l'année scolaire ont pu tester les inscriptions via le portail famille. Les autres familles recevront leur identifiant d'ici la fin de l'année scolaire afin de pouvoir inscrire également leurs enfants à la cantine dès la rentrée.

QUESTIONS DIVERSES

Point sur les actions du CMJ : mise en place d'une collecte de bouchons plastiques pour l'association des "Bouchons d'Amour" dans les 2 écoles, les salles de sport, la MTL et au terrain de foot.

Les jeunes conseillers souhaitent organiser une fête où les enfants des 2 écoles pourraient se retrouver. « La fête de l'été » aura lieu le samedi 2 juillet. Elle concerne les enfants nés entre 2003 et 2006.

Les enfants vont fabriquer des Objets Flottants Non Identifiés afin de participer à la régata organisée par la commune de Plouguin le dimanche 10 juillet dans le cadre des fêtes nautiques.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS QU'IL TIENT DU CONSEIL MUNICIPAL

Marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue de Brest : A3 PAYSAGE de Brest pour un montant de 16 050,00 € HT.

La séance est levée à 20 H 30